



ACCUEIL DE LOISIRS « CROC'VACANCES » VACANCES D'ETE 2018 du 9 juillet au 3 août et du 20 août au 31 août



Cet accueil s'adresse prioritairement aux enfants de la commune d'Epagny Metz-Tessy.

Age des enfants : 4 – 13 ans soit nés entre 2014* et 2005.

*Enfants nés en 2014, ayant 4 ans révolus au début de la période de vacances souhaitée, et scolarisés.

Horaires d'accueil : 8h00 – 18h00. Un accueil échelonné est mis en place le matin de 8h00 à 9h30 et le soir de 16h30 à 18h00.

Lieu de l'accueil : **Groupe scolaire de la Tuilerie (entrée maternelle)**

Pour plus d'informations voir le règlement intérieur de l'accueil de loisirs.

En juillet : Inscriptions à la semaine uniquement.

En août : Vous pouvez inscrire votre enfant à la semaine (dossier prioritaire), à la journée, ou pour les 10-13 ans (jeunes nés entre 2008 et 2005) à la demi-journée (l'après-midi uniquement).

Tarifs instaurés selon le quotient familial (Q.F.) CAF de la famille, de la façon suivante :



Quotient Familial	Tarifs journée Régime général ou MSA	Tarifs ½ journée (uniquement pour les 10-13 ans)
Q.F. < ou égal à 800 €	14,00 €	6,00 €
Q.F. entre 801 € et 1 000 €	15,00 €	6,50 €
Q.F. entre 1 001 € et 1 200 €	16,00 €	7,00 €
Q.F. entre 1 201 € et 1 500 €	17,00 €	8,00 €
Q.F. entre 1 501 € et 2 000 €	19,00 €	9,00 €
Q.F. entre 2 001 € et 2 500 €	21,00 €	10,00 €
Q.F. entre 2 501 € et 3 000 €	21,50 €	10,50 €
Q.F. > à 3 000 €	22,00 €	11,00 €

Pour les habitants extérieurs à notre commune, tarif unique à la journée : 29.00 €, soit 25.00 € pour le régime général ou MSA.

Il est à noter qu'à ces tarifs peuvent être déduits les bons C.A.F., M.S.A. et les diverses aides telles que les comités d'entreprises...



La CAF de la Haute-Savoie est partenaire financier de nos activités.

PERIODE D'INSCRIPTIONS VIA INTERNET (harmonie.ecolesoft.net/portail) :

Du LUNDI 14 MAI à 8h00 au DIMANCHE 20 MAI 2018 à 20h00

Les dossiers d'inscriptions seront traités par ordre d'arrivée

Pour les familles n'ayant pas internet, nouvellement arrivées sur la commune, ou extérieures à la commune, les dossiers d'inscriptions pourront être retirés à l'accueil des mairies aux horaires d'ouverture **à partir du lundi 7 mai**. Ils comprennent :

Une fiche d'inscription	
Une fiche de renseignements à laquelle il faut joindre les documents ci-contre : (À compléter obligatoirement si vous n'êtes pas encore venus aux activités depuis le début de l'année 2018.)	<ul style="list-style-type: none">- Une copie d'un justificatif de domicile.- Une copie des vaccinations obligatoires.- N° allocataire CAF + joindre votre dernière notification CAF précisant le montant de votre Q.F.
Les règles de fonctionnement de l'accueil.	

Seuls les dossiers complets déposés lors de la période d'inscriptions ci-dessus seront pris en compte.

Attention : La facture vous sera envoyée par courrier, à l'exception des familles qui ont souhaité la dématérialisation via le portail famille (ces personnes doivent consulter le portail famille d'E-enfance). Cette facture vaut confirmation de l'inscription. Une fois la facture éditée, le séjour est pleinement réservé pour l'enfant. Il ne sera plus possible de modifier les inscriptions. La facture devra être réglée en totalité. (Voir le règlement de l'accueil de loisirs « CROC'VACANCES »).